

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le treizième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition d'Ethel Lillian Duncan, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatorzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Florence Mary Ramsden, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quinzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Frederick John Saunders, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le seizième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Violet Marie Finn, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition d'Alice May Smith, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Robert Archibald Logan, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Ross John Craig, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingtième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Elizabeth Moran, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi modifiant la partie IV de la *Loi de tempérance du Canada*, en prescrivant l'abolition des patentes autorisant la fabrication de liqueurs enivrantes dans les provinces où la vente en est interdite", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.